

DATE	ACTIVITE	LIEU
Samedi 29 Juin 09 H à 19 H	Exposition des Cigales	Local du Club des Cigales
Dimanche 30 Juin 08H à 12 H	Judo Collège « Ceinture noire »	Pré de la Font
Mercredi 3 Juillet 20 H 30	Concert Classique	Eglise
Samedi 6 Juillet de 20H30 à 03H	Concert Jeunes	Gare
Dimanche 14 Juillet 11 H 30 14 H 00 de 21 H 30 à 03 H 00	Anchoïade avec la Chorale Jeux d'enfants Bal	Place St Just « «
Jeudi 18 Juillet 18 H 00	Réunion « Boucles de l'Issole »	Salle Polyvalente
Vendredi 19 Juillet 20 H 30	Concert «Flamenco»	Salle Polyvalente
Samedi 20 Juillet 21 H 30 de 22 H 30 à 02 H 00	Retraite aux Flambeaux Bal	Départ devant la Mairie Place de la Gare
Dimanche 21 Juillet 09 H 30 11 H 30 de 22 H 30 à 02 H 30	Exposition des Cigales Apéritif Public Bal	Salle Polyvalente Place de la Gare «
Lundi 22 Juillet 16 H 00 21 H 30 de 22 H 30 à 02 H 00	Jeux d'enfants Spectacle Médiéval Bal	Place de la Gare « «
Mardi 23 Juillet 13 H 00 20 H 00 de 21 H 30 à 02 H 00	Aïoli Macaronade Bal	Place de la Gare « «
Samedi 3 Août	Repas spectacle « Espagne »	Place de la Gare
Mercredi 14 Août de 22H à 02H	Bal	Place de la Gare
Jeudi 15 Août 13 H 00 de 22 H 00 à 02 H 00	Méchoûf Bal de clôture	Place de la Gare «
Dimanche 18 Août 09 H 00	Boucles de l'Issole	Départ Parking des Ferrages
Samedi 24 Août 20 H 30	Repas « Tahiti »	Place de la Gare

**NOTA :**

-Pour les festivités et tout particulièrement les bals, l'heure de fermeture est indiquée (elle est impérative).

-Tout dépassement fera l'objet d'un P.V.

-La sécurité de bal est assurée par la police municipale et des vigiles. Tout incident est susceptible d'entraîner l'interruption immédiate de la manifestation.

-L'usage de pétards est strictement interdit.

**Le carnet de Sainte-Anastasia**Mariages :

Nous avons le plaisir de vous annoncer le mariage de :

- Madame Chantal GUIEU et Monsieur Philippe FINET, célébré le 01 juin ;

- Madame Geneviève TRIBOLO et Monsieur Frédéric GUICHARD, célébré le 22 juin dernier.

Nous leur présentons toutes nos félicitations.

Décès :

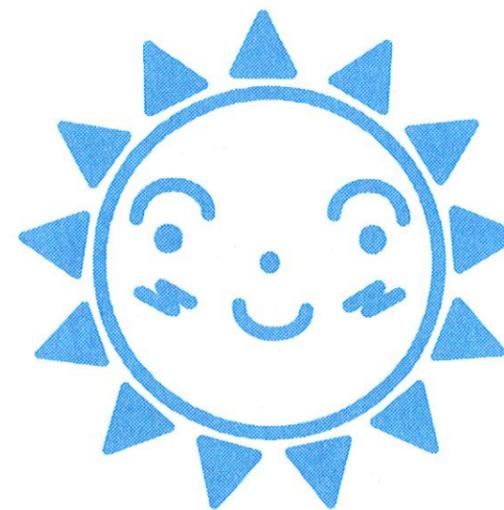
Nous avons le regret de vous annoncer le décès de Gérald GARGIULO, survenu le 04 mai dernier, ainsi que le décès de Monsieur Eugène CRACOLICI, survenu le 06 juin.

Nous présentons à leurs familles toutes nos condoléances.

Remerciements :

Madame Madeleine COLIN et sa famille remercient toutes les personnes qui par leur message, leur présence et envois de fleurs, leur ont témoigné leur sympathie lors du décès de Monsieur Raymond COLIN.

# Sainte-Anastasia



## Bulletin Municipal

**JUIN - JUILLET 2002****n°146**

### Le mot du Maire

Avec l'été, nos premiers amis vacanciers pointent le nez !

Ce que leur offre la Provence est bien différent d'un bout à l'autre de notre département et Sainte-Anastasia n'est ni coincé entre l'autoroute et la voie ferrée, ni jamais bien loin des hauts lieux du tourisme varois.

A deux pas de la mer, des gorges du Verdon et de lieux chargés d'histoire, telle l'abbaye du Thoronet, notre village n'en reste pas moins un vrai village, logé dans la toujours verte vallée de l'Issole.

L'été, c'est aussi la fête et bien sûr, pour quelques-uns, le sentiment pénible de subir quelques désagréments, notamment sonores.

Cependant, cette année encore, notre Comité des Fêtes et nos organisateurs associatifs ou municipaux ont renouvelé leurs efforts de modération en ce domaine ; je les en remercie.

A tous, je souhaite un agréable été en espérant que rien ne viendra troubler ce que nous savons offrir : la qualité de notre accueil.

A tous, bonnes vacances à Sainte-Anastasia !

**Jean-Pierre MORIN**

**ASSISTANTE SOCIALE**

Numéro d'appel pour prendre rendez-vous avec l'assistante sociale :

☎ 04.98.05.15.00

**ASSOCIATION AIDE ET SERVICE A DOMICILE**

Les prochaines permanences auront lieu les Vendredis 5, 19 JUILLET et 2 et 30 AOUT en Mairie de 14 H. à 16 Heures.

**ENTR'AIDE SOCIALE DU VAR**

Mme BENOÎT Marie-Pierre assurera sa permanence à la Mairie, les jeudis 4 JUILLET et 1<sup>ER</sup> AOUT 2002 de 10 H. à 12 H. : aide à domicile, retraités, malades, infirmes (aide-ménagère).

**A.D.A.F.M.I.**

Association d'Aide à Domicile

Mission : assurer aux personnes dépendantes un soutien adapté (retraités).

Tél : 04.94.69.44.86

**PHARMACIES DE GARDE**

Numéro du standard d'appel d'urgence :  
Standard : 04.94.07.08.08

**RAMASSAGE MENSUEL DES MONSTRES**

Prochains ramassages des « monstres » :

- ◆ Le LUNDI 29 JUILLET 2002
- ◆ Le LUNDI 26 AOUT 2002

(se faire inscrire en Mairie au préalable).

**CAMION VENTE**

Dates prévues pour le prochain passage de camion vente au parking des Ferrages :

JEUDE 4 JUILLET 2002

- L'Outilleur Auvergnat  
de 15H30 à 18H30

JEUDE 25 JUILLET 2002

- L'Outilleur du Sud-Est  
de 9H00 à 12H30

MERCREDI 21 AOUT 2002

- Provence Outillage  
l'après-midi

**POLICE MUNICIPALE**  
**NUMERO** de la Police Municipale :  
**06.08.80.45.82**

Enfin, pour les événements graves (incendie, accident, désordre...) ou en cas de non-réponse au numéro précédent, appeler le 18 (Pompiers) ou le 17 (Gendarmerie)

**DECHARGE CANTONALE DE LA ROQUEBRUSSANNE**

(Après le rond-point du Collège de Garéoult, prendre la direction de La Roquebrussanne).

Du Lundi au Samedi 6H à 12H et 13H30 à 16H  
Dimanche -8H à 12H-

Pour vous débarrasser de tout ce qui n'est pas « monstres », c'est-à-dire ce qui peut trouver place dans une malle de voiture.

**INTERVENTION SUR LES RESEAUX PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT**

numéro d'appel : 0 810 757 757  
puis numéro donné par le répondeur

**FOURRIERE MUNICIPALE CONVENTIONNEE**

« IDENTITE CANINE » à Garéoult  
☎ : 04.94.04.89.33

**MAIRIE**

L'accueil de la Mairie est ouvert au public le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 H à 12 H et le mercredi de 13 H 30 à 17 H.

**Numéros utiles :**

- Accueil : 04.94.69.64.40
- Secrétariat du Maire : 04.94.69.64.42
- M. Cuénot 1<sup>er</sup> Adjoint (Urbanisme) :  
04.94.69.64.45
- Mme Laurent 2<sup>ème</sup> Adjoint  
(Action sociale) :  
04.94.69.64.47
- Reçoit le lundi, mardi, jeudi et vendredi,  
de 10 H à 12 H
- Service cantine : 04.94.69.64.10

**ASSOCIATION BOULISTE DE SAINTE-ANASTASIE/Issole****RAPPEL DES STATUTS DE L'ASSOCIATION**

- Licence F.F.P.J.P. : 13 €. Carte adhérent : 8 €. Carte membre actif : 11 €
- Participations aux concours : 3 €/joueurs.
- Carte obligatoire (8 €.) aux joueurs accédant aux ½ finales ne pouvant justifier d'une appartenance à une autre Association bouliste du Var.
- Les frais de participation seront redistribués intégralement.
- Un point supplémentaire pour les femmes et les enfants de moins de 12 ans.
- Annulation du concours ou diminution des prix si :
  - moins de 12 équipes en 2 x 2
  - moins de 10 équipes en 3 x 3
  - moins de 20 joueurs à la mêlée
- Toute finale est obligatoire
- Tout litige sera tranché par le Bureau de l'Association et la décision sera sans appel.
- Inscriptions au Bar des Amis (tél. 04 94 72 22 41) et au jeu de boules ou par téléphone 06 13 26 91 32 (sous réserve d'arriver à l'heure au tirage)..
- Concours mixte en nocturne (2 H - 1 F) : 4 prix égaux + trophées aux femmes.

**PROGRAMME ETE 2002**

Dimanche 7 juillet  
Vendredi 12 juillet  
Dimanche 14 juillet

2 x 2 choisis 100 € Ass. bouliste tirage 15H  
Mixte 2 h 1 f 100 € Ass. bouliste tirage 21 H 30  
mêlée des mêlées 100 € Ass. bouliste tirage 15H

**FETE DE LA SAINT-JUST**  
*Semaine Bouliste*

- Vendredi 19 juillet
- Samedi 20 juillet
- Dimanche 21 juillet
- Lundi 22 juillet
- Lundi 22 juillet
- Mardi 23 juillet
- Mercredi 24 juillet
- Jeudi 25 juillet
- Vendredi 26 Juillet

Mixte 2 h 1 f 160 € Ass. bouliste tirage 21 H 30  
J.P. 3 X 3 choisis 230 € artisans et commerçants tirage 15H  
3 x 3 choisis 230 € comité des fêtes tirage 15 H  
concours enfants -12/-14 ans inscription 09H30 place de la Gare  
2 x 2 choisis 230 € Comité des Fêtes tirage à 15H  
Aïoli mêlée  
1 h 1 f 1 enfant - 12 ans 160 € Ste A.R.L. tirage 15H  
J.P. tête à tête 90 € DE BONO Didier tirage 14H30  
pétanque tête à tête 90 € Ass. bouliste tirage 15H

Vendredi 9 août  
Samedi 10 août  
Dimanche 11 août

mixte 2 h 1 f 100 € Ass. bouliste tirage 21 H 30  
J.P. 2 X 2 choisis 230 € Ass. bouliste tirage 14 H 30  
reprise J.P. à 9 H  
2 X 2 choisis 200 € Camping la Vidresse tirage 15 H  
Méchoui mêlée  
mixte 2 h 1 f 100 € Ass. bouliste tirage 21 H 30  
2 x 2 choisis 100 € Ass. bouliste tirage 15 H  
mixte 2 h 1 f 100 € Ass. Bouliste tirage 21 H 30  
2x2 choisis 460 € Ass. bouliste sous le contrôle  
du comité du Var F.F.P.J/P/ tirage 14 H 30  
mêlée des mêlées 100 € Ass. bouliste tirage 15 H

Jeudi 15 août  
Vendredi 16 août  
Dimanche 18 août  
Vendredi 23 août  
Dimanche 25 août

Samedi 31 août

**Nota :**

Les jeux provençaux sont mentionnés J.P.  
Les autres concours se jouent à la pétanque

Les joueurs et joueuses participant aux concours fédéraux organisés sous le contrôle du Comité Départemental F.F.P.J.P. doivent obligatoirement porter un haut identique ou un maillot d'association à partir des ¼ de finales sous peine de l'exclusion de l'équipe avec versement de l'indemnité des 1/8 s'il y a lieu.

# La vie au village

## Les poètes de Ste-Anastasia

D'OU VENONS-NOUS ?

Vous est-il venu à l'idée  
Que dans l'Antiquité  
Nous étions peut-être des Primates  
Encore sur nos quatre pattes  
Parce qu'il faut reconnaître  
Que pour notre bien-être  
Nous n'hésitons pas  
A causer du tracés  
Et même beaucoup de maux  
A ces pauvres animaux  
Que nous taxons même de bêtes  
Alors soyons honnêtes  
Si ce sont nos cousins  
Traitions les en bons voisins  
Et si nous venions d'ailleurs  
Serions-nous meilleurs ?  
Pourquoi pas d'une autre Galaxie  
Tels que nous sommes aujourd'hui  
Serions-nous plus heureux  
Si nous étions des Dieux ?  
Ne nous faisons pas d'illusions  
Nous nous poserons toujours la question  
Mais d'où venons-nous donc ?

Jeannine BRUZZONE

L'OLIVIER

De tous les arbres de Provence  
Mon préféré est l'olivier,  
Symbole de paix, de clémence  
Symbole de longévité.

Son tronc noueux de sagesse  
Et centenaire bien souvent  
Contraste avec la jeunesse  
Du feuillage aux reflets d'argent.

Ce feuillage tout en facettes  
Où jouent les rayons du soleil  
Laisse entrevoir la joie parfaite  
D'un équilibre sans pareil.

Empreint de lumière et de paix  
Il nous fait rêver d'un chemin  
Menant à la sérénité  
Cet idéal jamais atteint.

Jeannette CARRIERE

## Petites annonces

- Recherche personne pour garder une fillette de deux ans tous les vendredis (à votre domicile).  
☎ : 04.94.72.29.45
- Vends poussette pour jumeaux 80 €.   
☎ : 04.94.72.28.93
- A vendre cause double emploi tondeuse autoportée moteur BRIGGS et STRATTON 12CV4TPS 2 lames. Largeur de coupe 97 cm, 6 vitesses AV. IAR. Ejection Latérale Prix 500 € (environ 3250 F).  
☎ + Rép. : 04.94.72.23.20
- Lycéenne en Terminale S donne cours de soutien (ou devoirs scolaires) dans toutes les matières. Vacances et périodes scolaires.  
☎ : 04.94.72.23.66  
ou 06.61.57.07.56

# Chronique municipale

## ELECTIONS - RESULTATS

### 2<sup>nd</sup> TOUR DE L'ELECTION PRESIDENTIELLE

5 MAI 2002

Candidats	Nombre de voix obtenues	Pourcentage
Jacques CHIRAC	600	64.86 %
Jean-Marie LE PEN	325	35.14 %

### 1<sup>er</sup> TOUR DES ELECTIONS LEGISLATIVES

9 JUIN 2002

Candidats	Nombre de voix obtenues	Pourcentage
Jean-Louis MARTIN	9	1.21
Hélène TUDURY	212	28.30
Marc MEISSEL	9	1.21
Josette PONS	223	29.77
Xavier PALAU	9	1.21
Liliane PETRIC	7	0.93
Guy MENUT	129	17.22
Robert SILVANI	12	1.60
Claude GILARDO	44	5.88
Georges DE RIVAS	0	0.00
Odile COTE	3	0.40
Gustave FERRARI	4	0.53
Colette COMBET	19	2.54
Yves PELLETIER	21	2.80
Alain OLIVE	1	0.13
Guy PASCAL	1	0.13
Muriel BOVIS	46	6.14

### 2<sup>nd</sup> TOUR DES ELECTIONS LEGISLATIVES

16 JUIN 2002

Candidats	Nombre de voix obtenues	Pourcentage
Josette PONS	307	42.70
Hélène TUDURY	175	24.34
Guy MENUT	237	32.96

BAUDELET Dominique

ARTISAN PLATRIER - CARRELEUR  
Tous travaux de finition intérieure

Tél/Fax : 04.94.72.21.60

## Communiqué de Presse

### Plate-forme d'initiative locale De la Provence Verte

Afin de compléter les dispositifs existants en terme de création/reprise d'entreprises, le Syndicat Mixte d'Etudes et de Développement du Centre Ouest Var, présidé par Monsieur Gautier, a décidé d'ouvrir au territoire du Centre Ouest Var les services offerts par les plates-formes d'initiatives locales.

En partenariat avec la plate-forme d'initiative locale de l'aire toulonnaise ATIRE (Association Territoriale d'Initiatives en Réseau pour l'Entreprise), ce dispositif est aujourd'hui disponible sur la Provence Verte.

Sa vocation est d'accueillir, conseiller et accompagner les créateurs d'entreprises, notamment les petites entreprises. Disposant d'un fonds d'intervention, la plate-forme d'initiative locale consent des prêts extra-bancaires (prêts à taux zéro de 840 à 7560 euros) afin de permettre la réalisation de leurs projets.

Une permanence est assurée par un conseiller ATIRE de 9H à 17 H

-le 1<sup>er</sup> lundi du mois, tous les mardis, les 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> mercredis du mois à Brignoles dans les locaux du SMEDCOV (4 rue d'Entraigues - Tél 04.98.05.12.24).

-les 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> lundis du mois et le 1<sup>er</sup> mercredi du mois à l'Hôtel de Ville de Saint-Maximin (Tél. 04.94.78.00.09)

## Feux



Avec l'été se profile toujours le spectre des incendies qui périodiquement ravagent nos collines. Presque chaque mois nous rappelons les

règles devant guider nos comportements sécuritaires :

Il s'agit tout d'abord de débroussailler (50 m autour de toute habitation en construction).

Espérons donc que cela a été fait.

Dans tous les cas, notre prudence doit rester en alerte. Pour cela, n'allumer aucun feu libre. Pour un méchoui, demander l'autorisation aux pompiers (s'adresser en mairie).

N'allumons aucun feu d'artifice (les demandes seront systématiquement rejetées).

En conclusion, seuls les barbecues (avec les précautions d'usage) sont autorisés sur les terrains attenants aux habitations principales.

Et si, en dépit de cela, un feu se déclençait chez vous ou ailleurs, composez immédiatement le **18**.

## Centre Aéré (C.L.S.H.) – Été 2002

La municipalité de Sainte-Anastasia vous informe que le centre aéré fonctionnera pour les vacances d'été du 01 au 26 JUILLET à l'école maternelle des Horts. Seront accueillis les enfants âgés de 3 à 12 ans.

Horaires d'ouverture du centre : de 07 heures 45 à 18 heures 30

Accueil des enfants : de 08 heures à 09 heures

Départ des enfants : 17 heures 30

Coût : 50 €. pour une semaine déjeuners et goûters compris. Durée minimum du séjour : **une semaine**

Activités proposées : Jeux sportifs, Activités manuelles, Pique-nique, Découverte de la nature, Laser quest, Bowling, Jeux d'opposition, Piscine et Activités traditionnelles.

Inscriptions : Les inscriptions se font auprès de l'accueil de la Mairie aux horaires d'ouverture (lundi, mardi, jeudi, vendredi de 08 heures à 12 heures et le mercredi de 13 heures 30 à 17 heures)

## Fête de la musique

Après quelques péripéties, nous avons eu le plaisir de réunir, dans notre salle polyvalente, un petit nombre de musiciens et de chanteurs de talent, qui ont obtenu un grand succès auprès des spectateurs présents, démontrant ainsi, une fois de plus, l'intérêt que portent les habitants de notre village à la musique, source de joie et de partage.

Pour débiter la soirée, Coline Lambert, avec entrain, joua au piano un rondo et un allegretto de Mozart. Merci, Coline, tu as représenté, ce soir là, l'avenir de la musique.

La chorale « Chant et Amitié » assura une prestation importante dont les points forts furent « Luci Care », nocturne de Mozart, accompagné au piano et violon par Mme Marilou Roman et Alexandre Struma, puis le beau chant de G Bécaud, « Quand il est mort, le poète... », repris en chœur, sous l'impulsion de notre chef de chœur, Françoise Titeux, par le public. Marilou Roman et Alexandre, ces deux musiciens de talent, venus tout exprès d'Aix en Provence par amitié pour rehausser notre fête, interprétèrent avec brio une partie de la magnifique sonate « Le Printemps » de Beethoven, et « La méditation de Thaïs » toujours entendue avec beaucoup d'émotion.

Bruno Picaudé, pour notre plaisir, nous fit profiter du jeune talent de Guillaume Artus, venu de St Raphaël, violoncelliste.

Enfin, Bruno termina la soirée en triomphe, en chantant, de sa voix étonnante, un air de « Una furtiva lagrima », de Donizetti, et « Marco Polo » de F. Lopez, accompagné au piano par I. Orrégia.

Il clôtura en folie sa prestation, avec une recette de cuisine endiablée, que certainement peu de cuisinières ont pu noter, même en sténo.

Le discours très sensible et chaleureux de notre Maire, Jean-Pierre MORIN, où il remercia tous les participants, tous bénévoles et venus pour partager la joie de chanter et la joie d'écouter, fut apprécié de tous.

Un vin d'honneur, selon la tradition, nous rassemblait autour de la grande table.

## Faits divers...

### **Ne tombons pas dans le panneau !**

Il y a quelque temps un habitant du quartier de Trumian a remis à la mairie une pétition de son voisinage réclamant que le chemin du Gaou de Vie soit refait proprement à l'image d'autres routes du village.

Au cours de l'entretien très cordial qui a suivi cette intervention, au demeurant tout à fait normale, un certain nombre d'explications lui ont été fournies.

Il va de soi que la majorité des signataires n'étaient pas forcément informés de « l'histoire et des merveilleuses aventures » du chemin du Gaou de Vie.

Nous vous les livrons donc :

1 – En 1990, à la demande d'un riverain, une première tranche bétonnée a été réalisée depuis le Pont Vieux.

2 – L'année suivante, une délégation des habitants du quartier de Trumian a demandé que ce bétonnage soit poursuivi.

3 – En 1992, les mêmes demandeurs, ainsi que les riverains du Gaou de Vie, ont protesté contre la vitesse excessive des véhicules et ont demandé un « fort » ralentisseur.

4 – Parallèlement, tous ont souhaité la prolongation du bétonnage vers Trumian.

5 – Un ralentisseur efficace a donc été réalisé.

6 – Immédiatement les protestations ont repris et cette fois, il a été demandé que le fameux ralentisseur soit démolit, ce qui illico ! fut fait.

7 – Cependant, il fut demandé en compensation qu'un dispositif efficace, « autre que des panneaux », limite strictement la vitesse à 30 km/h.

8 – Après consultation de la D.D.E., la commune, désireuse de satisfaire les usagers, a opté pour un rainurage transversal parfaitement efficace à plus de 30 km/h.

9 – Ces travaux ont donc été réalisés en 1998 et 1999.

10 – Depuis et jusqu'à ces derniers mois, « calme plat » jusqu'à la pétition de ces derniers jours.

Heureusement, le porte parole étant un homme sage, nous avons réussi à couper la poire en deux.

Par contre, rappelons cependant :

-que cette voie du Gaou de Vie est un chemin communal privé ;

-qu'elle se situe en zone NA et est donc soumise à d'éventuelles modifications d'assiette (si réalisation d'un projet d'urbanisme) ;

-qu'elle n'est qu'une voie de doublage de la route en bordure de l'Issole, celle-ci étant parfaitement plate et ombragée.

En conclusion, nous pouvons bien, mais simplement, confirmer que la vitesse sur toutes les voies communales est limitée à 30 km à l'heure.

## Les Boucles de l'Issole

Le calendrier des courses hors stade étant très chargé, c'est donc le **18 août 2002** qu'aura lieu la traditionnelle course « les boucles de l'Issole » de 11 km 500 elle voit le nombre de ses participants chaque année augmenter.

Course pédestre comptant pour le challenge départemental des courses hors stade, ouverte à tous et toutes à partir de la catégorie cadet (1986).

Course aussi pour les jeunes sur 1 km et 3 km.

Les bulletins d'inscription sont à déposer à la mairie jusqu'au 14 août avec photocopie de la licence sportive ou un certificat médical de moins d'un an (conformément à la loi de mars 99).

Départ 9 H du parking des Ferrages pour emprunter les rues du village (Rue Notre Dame, des Vendanges, du Pont Vieux, Chemin de la Rouquette, du Saragan, des Mollières, du Gaou de Vie) deux boucles pour arriver parking des Ferrages.

10H05 départ des jeunes : inscription gratuite et lots pour tous

Sur 1Km –école d'athlétisme (né en 93 et après) poussins (91-92)

Sur 3Km –benjamins (89/90) minimes (87/88).

Par autorisation de la Sous-Préfecture de Brignoles et appuyée par arrêté municipal de 8H30 à la fin de l'épreuve, la circulation sera limitée et interdite au centre du village, les bénévoles signaleurs feront respecter cet arrêté au passage des coureurs.

La gêne ne devrait pas être considérable et nous vous remercions par avance de votre coopération.

Nous demandons aux riverains propriétaires de chiens de les maintenir dans leur enceinte de 8H30 à 11H afin d'éviter tout accident.

En espérant faire de cette animation sportive une grande fête de la course à pied, nous comptons sur tous et toutes pour venir encourager et applaudir les coureurs.

Pour toutes les personnes désireuses d'apporter un appui ou une aide pour l'organisation : réunion à la salle polyvalente le **18 juillet 2002 à 18 H.**

Merci à tous.

Les responsables P. Lepreux et A. Dardouillet

## Arts'Tasie

Le semestre s'achève, les vacances approchent à grands pas. C'est le moment de dresser un premier bilan de nos activités, le programme établi lors de notre dernière assemblée générale a été respecté.

Les ateliers adultes et enfants ont fonctionné régulièrement à la satisfaction de tous.

Notre désormais traditionnelle foire aux croûtes s'est déroulée comme prévu le 20 mai dernier. Monsieur Gérard FABRE, notre Conseiller Général, et Monsieur MORIN, notre Maire, nous ont fait l'honneur de leur visite. Très intéressés, il se sont arrêtés un moment avec chacun des participants. La journée a été radieuse, et les visiteurs en nombre nettement plus important que les autres années.

Le concours pour la création de l'affiche de l'exposition annuelle a réuni ses plus fidèles adeptes. Le jury s'est réuni le 14 juin. C'est notre amie Roselyne DETTWILLER qui a été la lauréate de ce concours. Nous lui adressons nos plus vives félicitations. Enfin, le 18 juin, les membres de l'association se sont réunis au restaurant l'Oustalet pour marquer ensemble la fin de la saison dans la joie et la bonne humeur.

Mais l'année n'est pas terminée et dès le début du mois de septembre, « Arts'Tasie » reprendra ses activités.

L'atelier pour adultes réouvrira ses portes le jeudi 12 septembre à 14 H 00 au lieu du lundi comme auparavant.

L'atelier pour enfants reprendra ses activités le mercredi 11 septembre à 14 H 00.

Notre exposition annuelle aura lieu les 26 et 27 octobre 2002 dans la salle polyvalente. La mise en place se fera le vendredi 25 dans l'après-midi. Toutes les consignes seront données en temps utile.

D'ici là, « Arts'Tasie » vous souhaite de passer de bonnes vacances.

Le Président – A. ETIENNE.

## Conquérant, le judo prospère et gagne

La vie continue au Judo Club de Sainte-Anastasia. Le club tiendra son assemblée générale le jeudi 27 juin 19H30 à la salle polyvalente. Ce sera l'occasion pour le Président William GUENOT et pour le maire, Jean-Pierre MORIN, de présenter aux judokas et aux parents le nouveau professeur de judo.

Il s'agit de Claude HENGBART, ceinture noire 3<sup>ème</sup> Dan, qui anime actuellement le club de Forcalqueiret. Il a accepté cette mission par esprit sportif et par solidarité, mais aussi dans l'intérêt de la défense de l'image de marque du judo.

Le futur professeur, dont on connaît le sérieux, le dévouement, la droiture sportive et civique, apportera beaucoup au club local.

### **Le Président donne l'exemple**

Lors de la séance d'entraînement au judo club de Forcalqueiret, Claude Hengbart a remis la ceinture noire au Président William Guénot. Cette ceinture a une valeur symbolique pour les jeunes du club.

Pour l'obtenir, William Guénot est allé combattre à Marseille. Il y a gagné ses cinq combats par ippons, dans la catégorie des plus de 100 kg.

### **Les « noirs » à la gare**

Excellente initiative, qui n'est sans doute pas le fait du hasard. Le collège départemental des ceintures noires et du comité départemental de judo ont choisi Sainte-Anastasia, le **30 juin**, pour leur journée champêtre.

Au programme, à partir de 9H30, une matinée judo, suivie de la remise des diplômes, d'un apéritif et d'un pique-nique tiré du sac sur les bords de l'Issole.

Le monde du judo varois se mobilise et se solidarise pour que vive le judo à Sainte-Anastasia.

Il vivra et surmontera une difficulté passagère. C'est tant mieux !

**Var Matin du 20/06/2002 - Vincent TIVOLI**

## URBANISME (suite)

### 1 – L'autorisation de construire

Bien que la loi du 13 décembre 2002 n'apporte pas de modifications particulières à la législation antérieure, nous pensons utile de rappeler certaines obligations qui font l'objet de questions souvent posées.

### 2 – Quelles formalités doivent être accomplies ?

Toute construction doit faire l'objet soit :

-d'une « déclaration de travaux » si la surface de la construction n'excède pas 20 m<sup>2</sup>. Ce peut être le cas de l'extension d'une habitation, de la construction d'un garage, d'un abri à voitures non fermé, d'un abri à bois, d'une cuisine d'été, d'un atelier, d'une piscine enterrée, d'une véranda...

Remarques :

a) Font également l'objet d'une déclaration de travaux :

-les clôtures (art. R 441-3)

b) Ne font pas l'objet d'une déclaration de travaux :

-les ouvrages dont la surface est inférieure à 2m<sup>2</sup> et dont la hauteur ne dépasse pas 1.50 m au-dessus du sol,

-les terrasses non couvertes posées sur le sol naturel, quelle que soit leur superficie et dont la hauteur n'excède pas 0.60 mètre.

-les murs autres que les clôtures dont la hauteur n'excède pas deux mètres.

-d'un permis de construire ; toute construction excédant 20 m<sup>2</sup> : maison d'habitation notamment, garage, terrasse couverte, véranda, changement de destination d'un local (par exemple : garage transformé en pièce d'habitation) et, bien entendu, cas fréquent : l'agrandissement d'une maison (art. R 420-1 et suivants).

### 3 – Qui peut déposer un permis de construire ou une déclaration de travaux ?

-Le propriétaire du terrain ou son mandataire ; dans ce dernier cas, une autorisation écrite doit figurer dans le dossier.

### 4 – Qui peut réaliser les plans ?

-Le pétitionnaire ou toute personne de son choix sauf dans le cas où la surface hors-cœuvre nette atteint 170 m<sup>2</sup> (art. 421-1-2 du Code de l'Urbanisme) ; le recours à un architecte est alors obligatoire.

Il en est de même lorsque, à l'occasion d'une extension, la superficie hors-cœuvre nette atteint 170 m<sup>2</sup>.

### 5 – Quels documents composent une autorisation de construire ?

-le formulaire officiel : permis de construire ou déclaration de travaux selon le cas.

-les pièces constitutives du dossier (art 421-2 du Code de l'Urbanisme)

**N.B.** Si la demande est faite à la Mairie de notre village, seront remis :

-le formulaire officiel

-une fiche énumérant les pièces constitutives du dossier ;

-un dossier sanitaire pour la constitution du quel il est indispensable de faire appel à un bureau

d'études spécialisé dans les études de sites et de filières d'assainissement (une liste non exhaustive des bureaux d'études spécialisés figure dans le dossier).

En l'absence de ce dossier, la mairie doit refuser le dépôt de la demande de permis de construire.

### 6 – Quelle est la durée d'instruction d'un permis de construire ou d'une déclaration de travaux ?

-La durée d'instruction part de la date du récépissé de dépôt du dossier.

Le maire affecte un numéro d'enregistrement du dossier et le transmet au service instructeur de la D.D.E. de Brignoles. Un dossier complet est instruit dans un délai de deux mois. Le pétitionnaire en est avisé dans les quinze jours suivant la date du dépôt.

Dans le cas où des pièces complémentaires sont demandées, le délai d'instruction part du jour de la transmission de ces pièces (un délai de deux mois est accordé, au-delà duquel le dossier est déclaré irrecevable).

### 7 – Des modifications peuvent-elles être apportées au projet en cours de réalisation ?

-Un permis modificatif doit être déposé dans le cas de modifications mineures.

-Dans les autres cas il s'agira d'un permis de construire.

### 8 – Quelles pièces figurent dans le dossier approuvé doivent être adressées à la mairie ?

-la déclaration de début de travaux ;

-la déclaration d'achèvement des travaux.

Celle-ci donne lieu après visite extérieure de la construction à la délivrance du Certificat de Conformité, qui atteste que la construction a été réalisée selon les plans déposés et approuvés et selon les règles de l'Urbanisme.

Ce document est systématiquement demandé par les notaires pour certaines opérations.

Sa conservation est donc précieuse au même titre que le permis de construire et la déclaration d'achèvement des travaux.

## Collecte des déchets ménagers

Afin d'améliorer le service du ramassage des déchets et l'hygiène dans le village ancien, la commune, à la demande de riverains, a procédé au déplacement du protège container en béton de la rue A. Daudet vers le chemin des Vignarets.

En conséquence :

-Dans un premier temps, à titre transitoire, les deux containers collectifs en plastique seront laissés en place au début de la Rue A. Daudet (donc au même endroit).

-Dans un deuxième temps, ces containers collectifs (en plastique) seront supprimés.

-Dès lors, les riverains de ces lieux devront –les jours de passage de la benne- déposer leurs sacs poubelle devant leur porte, juste avant le passage du véhicule (comme cela est le cas dans la plupart des rues du village).

### Travaux réalisés sur le territoire communal durant le mois écoulé

- Installation de nouveaux bancs et tables au Pré de la Font, au Pré de Naple et Chemin des Vignarets.



- Préparation du Centre de Loisirs Sans Hébergement.
- Début de tonte estivale des espaces publics : places, chemins...

- Travaux dans les écoles.
- Installation de jardinières en façade de la mairie.
- Préparation des élections.
- Plantation et entretien des jardins publics.
- Effacement des Tags et recrépi (3 fois).
- Les W.C. de la gare repeints deux fois.
- Préparation des festivités (podium, chaises...)
- Déplacement d'un protège container de la rue A. Daudet au chemin des Vignarets.



## *La vie associative*



### Club Danse Tasié

Le Club de danse de salon termine ses cours le 24 juin 2002.

La prochaine rentrée est prévue le mercredi 18 septembre à la salle polyvalente. Les inscriptions pour la saison 2002/2003 se feront le jour de l'Assemblée Générale qui se déroulera le 11 Septembre 2002 à 18 Heures. Les personnes intéressées par les nouveaux cours de septembre peuvent s'adresser dès aujourd'hui à Yolande au 04.94.72.29.81 pour tous renseignements ou inscriptions.

### Saison 2002/2003

Horaires : 18H15 pour les débutants, 20H pour les 2<sup>ème</sup> année.  
Tarif : Cotisation mensuelle par personne : 20 euros + adhésion annuelle (assurance) 5 euros.

La secrétaire

### Les Cigales au pays des Merveilles

Le mardi 4 juin, pour leur dernière envolée de la saison, les Cigales ont atterri à Nice, Nissa la belle, célèbre pour son marché aux fleurs aux parfums subtils et aux couleurs chatoyantes et renommée pour son parc floral qui recrée sur sept hectares tout un univers végétal : jardins à thèmes, serre tropicale où fougères arborescentes, orchidées rares et palmiers rivalisent de beauté pour le plus grand plaisir des visiteurs.

Les quelques heures passées à flâner dans les jardins parurent trop courtes avant de quitter avec regret de telles merveilles.

### Deux dates à retenir

- 29 juin : Exposition de peinture au local des Cigales Rue Alphonse Daudet
- 21 juillet : Exposition-vente à la salle polyvalente

Arrêt des activités pendant la période estivale. Reprise en septembre.

La permanence du jeudi au local continuera d'être assurée pendant le mois de juillet.

La Présidente